

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DIRECTEURS
DU JEUDI 8 OCTOBRE 2015**

Présents :

Mmes/Mrs : Florence BARTHES (INTER OC) - Vincent BERGEON (IVBD) - Jean BOURJADE (INTER BEAUJOLAIS) - Fabien BOVA (CIVB) - Baudoin DE CHASSEY (CIVJ) - Eric DUFVAVET (CIVP) - Claire FLOCH (Pineau des Charentes) - Dorothée FRANJUS-GUIGUES (CNIV) - Marie-Henriette IMBERTI (CNIV) - Vincent PERRIN (CIVC) - Gérard SANSON (CIVR) - André SEGALA (BIVB) - Benoît STENNE (INTER LOIRE) - Jean-Louis VEZIEN (CIVA) - Jérôme VILLARET (CIVL) - Jérôme AGOSTINI (CNIV)

1. EVOLUTIONS DE SOPEXA

La société Sopexa, instrument qui permettait aux Interprofessions d'avoir un référent avec qui travailler, notamment sur les marchés lointains, connaît une évolution capitalistique.

Le CNIV dispose d'un pourcent (1%) des actions de Sopexa, acheté il y a une dizaine d'années lorsque son capital était d'un million de francs, soit dix mille francs à l'époque. D'autres interprofessions viticoles (CIVA, CIVC et Anivin de France) et agroalimentaires (Interfel, Interbev, etc) possèdent également une participation avec des pourcentages différents.

Une offre de reprise a été formulée par Comexposium, associée à deux entreprises attachées à la Chambre de Commerce de Paris, qui conduirait ce groupe d'actionnaires nouveaux à prendre le contrôle de la société (avec 51% des actions). Pour ce faire, leur offre est indissociable de l'acquisition des participations de Sopexa (Sial, Vinexpo et leurs dérivés). La valorisation de la société serait d'environ quarante millions d'euros (valeur de rachat, par les nouveaux actionnaires, des participations au SIAL et à Sopexa), auxquels s'ajouterait la trésorerie pour quinze millions d'euros. Ces acheteurs proposent d'injecter quarante millions d'euros dans la société et offrent aux actionnaires une valeur de l'action à 4 ou 5 fois la valeur nominale.

Reste la question cruciale du devenir de la société. L'intention des repreneurs n'est pas connue et le plan fourni ressemble plus à un audit, qu'à une stratégie d'avenir.

La finalité du CNIV n'est pas principalement capitalistique, mais plutôt d'intervenir en faveur de l'avenir opérationnel de la société en faveur des filières, et donc de l'utilisation de l'argent introduit.

Il est rappelé aux Directeurs que le Conseil Exécutif a préalablement pris la décision de sortir de l'actionnariat de Sopexa, sur le fondement du fait que c'est maintenant une société 100% privée, sans aucune participation de l'Etat, et surtout sans aucune justification de participation des filières agricoles.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif :

- Qu'un seuil minimum de valorisation du capital de la société soit établi,
- Qu'un groupe de gestion soit mis en place pour construire en faveur de l'ensemble des filières, des exportations et du vin.

2. FEADER

Le Feader a été ouvert plusieurs années à la viticulture. Cette démarche de subventions passe nécessairement par l'intervention des régions et d'un organisme professionnel défini par le règlement communautaire applicable en la matière.

En parallèle, pour la promotion sur les marchés européens, l'existence du fonds viticole à FranceAgriMer permettait d'accompagner par des fonds publics les Interprofessions sur le fondement d'une répartition favorisant les budgets les plus petits (pourcentage par tranche en fonction du budget éligible).

A l'annonce de la disparition des aides publiques à la promotion (sauf exceptions), par le Ministre de l'Agriculture, deux décisions furent prises : la première concernait la demande des professionnels du Conseil Spécialisé (CS) de FranceAgriMer de mettre en œuvre la mesure OCM de promotion sur le marché intérieur. La seconde a consisté dans un « accord » conclu entre l'ARF (Association des Régions de France) et FranceAgriMer visant à sortir la viticulture du Feader, notamment au motif fallacieux que les fonds Feader et Feaga ne seraient pas compatibles.

Au CS de FranceAgriMer de juillet 2015, le représentant de l'ARF a créé une ouverture sur une discussion possible sur le Feader et la viticulture. Cette opportunité a été immédiatement saisie et le Président du CNIV a adressé au Président de l'ARF un courrier demandant fermement la réouverture du dispositif à la viticulture, en le justifiant notamment par le poids économique crucial de la viticulture dans les régions et la nécessité de soutenir l'exportation de ses produits, au sein de ses principaux marchés.

Cette position nationale semble avoir été anticipée dans la mesure où la pression exercée par certaines interprofessions sur leur région leur a permis d'être soutenue, dans ce cadre. Il est important, néanmoins, que ce soutien bénéficie à tous, sans distinction.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif qu'une intervention ferme du Président du CNIV soit préparée pour le prochain Conseil Spécialisé exigeant des réponses de l'ARF.

Au cours des débats, il est constaté une très grande disparité, entre les Interprofessions, sur la part de subvention publique dans leur budget.

3. DOSSIERS DOUANIERS

i. NC Douanière

Suite au dédoublement de la Nomenclature Combinée (NC) afin d'identifier le « petit vrac » (de 2 à 10l), une réforme de la Commission Européenne visant à la suppression des 53 lignes

de codes correspondant aux indications géographiques nationales est à l'étude. Est visée, au niveau français, la suppression des codes tels que Champagne (1011), ou Vins tranquilles Rouges et Rosés : Bordeaux (2142, 2942), Bourgogne (2143, 2943), etc. induisant la disparition des données relatives au vrac et à la bouteille pour ces régions, et au niveau de la NC.

A l'occasion de plusieurs réunions sur les années 2014/2015, et dernièrement en juillet 2015, les représentants français des douanes et du MAAP ont pu présenter la position française qui est de s'opposer à toute suppression de lignes dédiées aux AOP. Cette position française a reçu d'ores et déjà le soutien de certains autres Etats Membres que sont la Hongrie, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. De plus, la France a pu avancer une contre-proposition qui vise à maintenir l'essentiel de la structure des vins en vrac en fusionnant les degrés et les couleurs et de conserver les lignes « bouteilles » à l'identique. Cette contre-proposition, qui ne convient pas totalement aux besoins de la DG AGRI doit être considérée comme un document de travail, fondement des discussions en cours.

Le dossier sera de nouveau à l'ordre du jour du prochain Comité NC qui se tiendra le 14 décembre 2015.

Parallèlement à cela, d'une part, le 20 juillet (en amont de la réunion OCM vin), le CNIV en partenariat avec la FEVS et Jean-Philippe Code qui suivent le dossier depuis le début, a rédigé un courrier à M. PLEWA, directeur général de la DG AGRI pour lui faire part de sa vive inquiétude quant aux propositions de suppression des lignes dédiées aux AOP. Nous attendons toujours la réponse promise début septembre.

D'autre part, EFOW qui représente les vins d'origine européenne, se mobilise actuellement en partenariat avec le CEEV, le CEVI et la Copa Cogeca. Ils ont reçu de notre part toutes les informations utiles et un courrier a été envoyé aux Commissaires Européens, Pierre Moscovici et Phil Hogan. Nous suivons de près les retours.

Comme il a été vu en Conseil Exécutif du 21 juillet 2015, une solution au niveau national doit être envisagée. Le travail prévu va être mis en place et doit s'effectuer en parallèle aux discussions en cours au niveau européen qui restent prioritaires.

ii. Dématérialisation des DRM

Sur le plan technique, une réunion s'est tenue au CNIV en début de semaine. Elle prévoyait la rencontre, le matin, des services de la Douane avec le groupe de travail du CNIV, puis un échange l'après-midi avec toutes les Interprofessions. Le projet est en cours de mise en œuvre avec un lancement prévue pour la prochaine campagne.

En parallèle, un amendement, porté par Charles de Courson, rapporteur spécial « Politiques agricoles » devrait être présenté dans le cadre de la Loi de Finances 2016 afin de permettre :

- De rendre obligatoire le passage de l'information déclarée sur les sites interprofessionnels préalable à Prodouanes, concrétisé au sein d'un accord interprofessionnel,
- De permettre aux Interprofessions de transmettre les données recueillies à la Douane.

4. PROJET DE BUDGET 2016

Le projet de budget 2016 est présenté aux Directeurs. Il n'évolue que peu par rapport à l'année 2015.

La commission économie propose de reconduire à l'identique les études réalisées en 2015 avec les adaptations suivantes :

- Une réduction de la ligne budgétaire d'étude du circuit CHR à l'étranger de 60 000 € à 39 500 € HT.
- Une proposition de création d'une nouvelle ligne d'un montant de 40 000 € HT afin de permettre l'étude du circuit de la vente de vin sur internet.
- Une étude est en cours de réflexion concernant l'étude des différentes gammes de prix sur les 15 principaux marchés consommateurs de vin mondiaux.

Les Directeurs partagent la volonté de continuer à contenir les budgets.

5. PASSAGERS CLANDESTINS ET RESPECT DES ACCORDS INTERPROFESSIONNELS

i. Passagers clandestins

Il s'agit des opérateurs qui ne relèvent d'aucune interprofession, et qui, par conséquent, profitent de la réalisation, notamment des grands dossiers (Vin et Société, Recherche et Développement, Dépérissement du Vignoble, etc.) sans y participer. Ils ne représentent qu'environ 2,5% ou 3% de la production française, mais peuvent avoir un poids politique ou d'exemple important.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif de créer un groupe de travail en vue de trouver des solutions, qui, si possible associera les organisations professionnelles. Néanmoins, ce travail technique et juridique semble compliqué à mettre en œuvre, sans un véritable travail parallèle politique et de « proximité ». Les grands dossiers, tels que le dépérissement du vignoble, devraient être utilisés dans ce cadre.

ii. Respect des accords interprofessionnels

Un groupe de travail sur ce sujet a été créé au sein du CLIAA, auquel le CNIV participe. Un état des réflexions sera fait aux Directeurs.

6. SUITES DU DOSSIER DEPERISSEMENT

Les groupes de travail prévus se constituent avec une maîtrise politique par la présence du Président du CNIV et de quelques autres Présidents. Ces groupes techniques ont vocation à faire une synthèse et à permettre une logique d'appropriation. Pour cela, une rencontre avec les professionnels est proposée au cours de la première quinzaine de décembre, ou autour du 25 novembre, date de l'Assemblée Générale du CNIV, sachant que celle de Vin et Société est la veille.

Il est rappelé aux Directeurs la possibilité, pour le CNIV et/ou le BIPE, de se déplacer dans les régions. Leur attention est attirée sur la nécessité de prendre en charge les frais du BIPE (honoraires et déplacements).

Enfin, un travail est en cours sur la structuration de la poursuite du travail. Une proposition de feuille de route, sur ce point, sera communiquée aux Directeurs, pour 2016, en décembre.

7. PAVILLON DES VINS

Sur le plan technique, deux points importants à signaler : d'une part, une offre a été présélectionnée, suite à l'appel d'offre pour le Pavillon des Vins 2016, qui ne peut, pour l'instant, être attribuée à défaut de réponse sur la subvention. D'autre part, des propositions d'emplacement, au sein du hall 2.2 (filiales végétales), faites au CNIV par Comexposium, sont en cours de négociation.

Le dossier de demande de subventions a fait l'objet d'un avis favorable de FranceAgriMer et a été transmis au Ministère de la Santé.

8. PORTAIL DE L'ENOTOURISME

Un accord sur le portail est en cours sur des pages régionales interprofessionnelles et des pages ouvertes aux entreprises, sous réserve du respect d'un cahier des charges et d'une absence de discrimination.

9. FISCALITE DES INTERPROFESSIONS

Le contrôle général financier de l'état a lancé une enquête sur la situation fiscale des interprofessions.

Si elle est unifiée en matière de TVA, elle est d'une très grande diversité pour les impôts directs, notamment du fait de chacune des situations locales.

Les interprofessions interviennent sur le sujet des impôts directs.

Les Directeurs proposent au Conseil Exécutif de répondre à l'enquête et de se préparer à intervenir en fonction des suites qui lui seront donné.
--
